

AVIS D'APPEL D'OFFRES
AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT
DE LA PISCINE BRUCE-RITCHIE

La Ville de New Richmond, demande des soumissions pour son **projet d'agrandissement et de réaménagement de la Piscine municipale Bruce-Ritchie**, sise au 119, 5^{ième} Rue, New Richmond (Québec).

Les documents de soumission pourront être obtenus via le Service électronique d'appel d'offres au www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 à compter du 7 octobre 2015.

ÉLIGIBILITÉ : Seules sont autorisées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs généraux détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

GARANTIE DE SOUMISSION ET CAUTIONNEMENTS : Les soumissionnaires devront présenter un cautionnement de soumission d'un montant égal à 10 % de la soumission valide pour une période de trente (30) jours suivant la date d'ouverture des soumissions et, éventuellement échangé à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services, sous forme de cautionnement représentant chacun un montant égal à 50 % du prix du contrat et pour une durée s'étalant du début du contrat jusqu'à douze (12) mois suivant le certificat de fin des travaux.

Seuls des cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

Une visite du bâtiment, situé au 119, 5^{ième} Rue, New Richmond, est possible sur rendez-vous. Veuillez communiquer avec M. Dominic Bujold, directeur des Travaux publics et des bâtiments, au 418 392-7000, poste 9-247 (cette visite n'est pas obligatoire).

REMISE DES SOUMISSIONS : Les soumissions (l'original et deux (2) copies) dans des enveloppes cachetées, portant la mention « Piscine Bruce-Ritchie – Agrandissement et réaménagement », seront reçues **à l'hôtel de ville de New Richmond**, sis au 99, place Suzanne-Guité à New Richmond, jusqu'à **10 heures**, heure en vigueur localement, **le 2 novembre 2015**, pour y être ouvertes publiquement, au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

La Ville de New Richmond se réserve le droit d'adjuger le contrat en tout ou en partie et ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

Donné à New Richmond, ce 7^e jour d'octobre 2015

Céline Leblanc, greffière